DÉVELOPPEMENT DURABLE · EN ACTION ·

Plan d'action
de développement durable
2009-2013

Mise à jour : mars 2013 pour la période 2013-2015

RECYC-QUÉBEC
Québec

MOT DE LA PRÉSIDENTE DIRECTRICE GÉNÉRALE DE RECYC-QUÉBEC, MME GINETTE BUREAU

Le gouvernement du Québec a prolongé sa ***Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*** jusqu'au 31 décembre 2014. En conséquence, le ***Plan d'action de développement durable 2009-2013*** de RECYC-QUÉBEC est reconduit jusqu'en 2015.

Pour la présente mise à jour, une 14e action a été ajoutée au ***Plan d'action de développement durable 2009-2015*** de la Société. Cette nouvelle action s'inscrit dans le contexte de l'Agenda 21 de la culture, afin d'établir les principes et les objectifs visant à faire de la culture une composante essentielle du développement durable.

Au nom du personnel et de la direction, je réitère notre volonté de poursuivre la consolidation de nos compétences en matière de développement durable et d'en faire une réussite. L'intégration de la culture s'inscrit dorénavant dans notre plan révisé par des gestes concrets et mesurables.

Pour RECYC-QUÉBEC, l'élaboration de ce plan d'action a été l'occasion de réfléchir sur nos pratiques et nos activités, en plus de susciter la participation active des employés à la détermination d'objectifs et d'actions spécifiques. Cette démarche s'harmonise avec la vocation et les orientations de la Société, qui œuvre depuis plus de 20 ans à sensibiliser la population québécoise à une gestion responsable des matières résiduelles, de même qu'aux enjeux environnementaux, économiques et sociaux qui y sont liés. En collaboration avec des partenaires, RECYC-QUÉBEC vise à mobiliser les différents intervenants en vue d'améliorer la performance du Québec en termes de réduction à la source, de récupération et de mise en valeur des matières résiduelles. Dans une perspective de développement durable, la Société aspire à revoir en amont les modes de production ainsi que les gestes de consommation et d'utilisation des produits, pour réduire leurs impacts négatifs sur l'environnement et la société.

Je tiens à souligner l'engagement des employés, des membres de la direction et du conseil d'administration de RECYC-QUÉBEC à la réalisation de ce Plan d'action de développement durable, leur apport continuera d'être essentiel pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés.

Bonne lecture !

p. 23 : ajout d'une action en lien avec l'Agenda 21 de la culture du Québec.

ISBN : (PDF) 978-2-550-67400-9
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2013

INTRODUCTION

Avec l'adoption de la *Loi sur le développement durable* et l'entrée en vigueur de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, l'administration publique a une occasion unique de revoir ses modes de gouvernance et d'instaurer un nouveau cadre de gestion dans une perspective d'optimisation et de développement durable.

De par sa mission et ses créneaux d'activités, la société d'État RECYC-QUÉBEC intervient dans le domaine de la gestion des matières résiduelles pour protéger l'environnement et les ressources, mais aussi pour mobiliser la société québécoise et pour permettre à une industrie proactive et à valeur ajoutée de se développer.

Le *Plan d'action de développement durable 2009-2013* de la Société découle des orientations et des valeurs de l'organisation, mais également des préoccupations soulevées par ses employés, qui ont été consultés à plusieurs reprises au cours de cette démarche. Ce plan, orienté tant sur les activités internes de RECYC-QUÉBEC que vers ses clientèles, est donc l'aboutissement d'un travail collectif pour susciter l'adhésion et la participation du personnel à la mise en œuvre des actions. Il prévoit des actions qui seront réalisées entre 2009 et 2013, période correspondant à celle de la Stratégie.

Le plan d'action repose sur les trois enjeux prioritaires identifiés par le gouvernement du Québec : développer la connaissance, promouvoir l'action responsable et favoriser l'engagement.

MISSION

La société d'État RECYC-QUÉBEC a été créée en 1990 par le gouvernement du Québec. Elle relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Dans le cadre de son mandat et en soutien à la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, *RECYC-QUÉBEC oriente, met en œuvre et coordonne des activités visant la mise en valeur des matières résiduelles en assurant la gestion de certains programmes, en développant les connaissances pertinentes et en mobilisant les différents acteurs afin de réduire la génération de matières résiduelles et de diminuer les quantités à éliminer.*

RECYC-QUÉBEC a choisi de retenir neuf objectifs découlant de quatre orientations de la Stratégie gouvernementale*, qui sont le reflet de ses préoccupations :

- Informer, sensibiliser, éduquer, innover;
- Produire et consommer de façon responsable;
- Accroître l'efficience économique;
- Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée.

Au cours des quatre prochaines années, RECYC-QUÉBEC poursuivra les actions mises en œuvre depuis sa création en 1990, et plusieurs nouvelles initiatives seront entreprises afin d'atteindre les cibles visées.

Chaque année, dans une démarche transparente, RECYC-QUÉBEC fera état dans son rapport annuel du degré d'atteinte des résultats de son Plan d'action de développement durable.

CONTEXTE

La Loi sur le développement durable*, sanctionnée le 19 avril 2006, établit un nouveau cadre de gestion pour tous les ministères, organismes et entreprises du gouvernement du Québec. La Loi donne une définition du développement durable, présente les 16 principes d'action et prévoit la réalisation d'une stratégie gouvernementale de développement durable. La* Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 *est entrée en vigueur au Québec le 1er janvier 2008.*

Le gouvernement a identifié trois enjeux prioritaires dans la stratégie. Ces enjeux liés à la connaissance, à l'action responsable et à l'engagement social, se traduisent en neuf orientations et 29 objectifs qui guident les ministères et les organismes publics dans la préparation de leurs plans d'actions de développement durable.

**** Note : Les numéros des objectifs retenus dans ce plan se réfèrent à ceux de la Stratégie. Ils sont donc non séquentiels. Pour connaître l'ensemble des objectifs et particulièrement ceux qui n'ont pas été retenus, consultez l'annexe 2.***

ORIENTATION

1

Informer, sensibiliser, éduquer, innover

Objectif gouvernemental 1 :

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable. Favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.

Au fil des ans, RECYC-QUÉBEC est progressivement devenue un véritable centre de référence dans le domaine de la gestion responsable des matières résiduelles, agissant également à cet égard comme organisme de promotion et comme catalyseur.

Les activités d'information, de sensibilisation et d'éducation réalisées par la Société jouent un rôle primordial dans l'accomplissement de sa mission auprès de différents intervenants, qu'on pense aux organismes municipaux, aux entreprises, aux ministères et organismes du gouvernement du Québec ou au public en général.

La contribution de RECYC-QUÉBEC à l'atteinte de cet objectif passe par l'intégration des principes de développement durable et des outils et savoir-faire permettant leur prise en compte dans les activités de la Société, par l'ensemble de son personnel.

Depuis l'adoption de la *Loi sur le développement durable*, RECYC-QUÉBEC a déjà mis en œuvre différentes activités de sensibilisation et de formation pour familiariser le personnel avec l'approche de développement durable et des principes qui y sont liés. Le personnel a été étroitement associé à la conception de ce plan d'action tout au long de sa réalisation et a été consulté à différentes étapes sur son contenu. RECYC-QUÉBEC entend poursuivre dans cette voie.

Objectif organisationnel A :

Promouvoir le développement durable auprès de nos clientèles et de l'administration publique.

1	Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation du personnel.	**Indicateur :** Nombre d'employés rejoints par les activités de sensibilisation et de formation au développement durable. **Cibles :** 100 % du personnel sensibilisé d'ici 2011. 50 % du personnel formé d'ici 2013.	1.1 Sensibiliser et former le personnel de RECYC-QUÉBEC aux principes du développement durable. 1.2 Rendre disponible une trousse d'accueil électronique sur l'Intranet rassemblant toutes les informations nécessaires pour les nouveaux employés de RECYC-QUÉBEC. 1.3 Diffuser les engagements de RECYC-QUÉBEC envers la démarche de développement durable.
2	Faire valoir les bénéfices environnementaux, économiques et sociaux de la saine gestion des matières résiduelles dans une perspective de développement durable, au moyen des activités de communication de RECYC-QUÉBEC.	**Indicateur :** Nombre d'activités de communication. **Cible :** 3 activités par an jusqu'en 2013.	2.1 Collaborer à la révision du guide de gestion des matières résiduelles à l'intention des dirigeants d'établissements. 2.2 Réaliser un guide de la gestion des matières résiduelles au travail. 2.3 Utiliser différents moyens de communication pour promouvoir et expliquer la démarche de développement durable et inviter la clientèle à réagir.
3	Offrir une visibilité aux clientèles de RECYC-QUÉBEC qui se sont engagées dans une démarche de développement durable.	**Indicateur :** Nombre d'organisations ayant profité d'une visibilité de la part de RECYC-QUÉBEC. **Cible :** 10 par an entre 2009 et 2013.	3.1 Faire connaître les organisations s'étant engagées et ayant entrepris une démarche de développement durable, au moyen des outils existants (site Internet, bulletins, répertoires, etc.).

ORIENTATION

1

Informer, sensibiliser, éduquer, innover

Objectif gouvernemental 3 :

Soutenir la recherche et les nouvelles pratiques et technologies contribuant au développement durable et en maximiser les retombées au Québec.

Depuis sa création, RECYC-QUÉBEC est un partenaire privilégié de l'industrie de la récupération et de la mise en valeur des matières résiduelles. Par certains programmes et ententes de partenariat, la Société encourage l'innovation technologique et le développement des meilleures pratiques et des marchés.

RECYC-QUÉBEC entend poursuivre ses actions stratégiques afin d'accentuer la recherche, notamment au niveau de l'écoconception des produits, en plus de développer les connaissances et les outils de planification, de gestion et d'information nécessaires, dans une optique d'amélioration continue de la performance de la gestion des matières résiduelles au Québec.

Objectif organisationnel B :

Encourager la mise en place de pratiques et de technologies conséquentes avec le développement durable.

4

Proposer de nouvelles approches pour les programmes en visant le support et la reconnaissance de pratiques ou technologies de développement durable.

Indicateur :

Nombre d'implications dans des initiatives (ex. recherches, bourses) en support et reconnaissance de pratiques ou technologies de développement durable.

Cible :

3 activités par an jusqu'en 2013.

4.1 Soutenir les entreprises qui favorisent l'écoconception par la création d'une reconnaissance Réduction à la source.

4.2 Réaliser des projets de recherche sur des technologies de mise en valeur des matières résiduelles et le développement des marchés.

4.3 Mettre en place dans les universités des bourses pour des recherches et essais sur les 3RV.

4.4 Effectuer une veille sur des initiatives de réduction à la source, de réemploi, de recyclage et de valorisation des matières résiduelles et diffuser les meilleures pratiques.

ORIENTATION

3

Produire et consommer de façon responsable

Objectif gouvernemental 6 :

Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.

RECYC-QUÉBEC intègre depuis plusieurs années des mesures de gestion environnementale à ses activités courantes. Les objectifs visés par la Société sont exprimés formellement dans la *Politique environnementale de RECYC-QUÉBEC*, rendue publique en 2006. Aujourd'hui, ce qui motive le personnel de RECYC-QUÉBEC, c'est la conviction que la promotion du développement durable passe par la multiplication de gestes concrets posés au quotidien.

RECYC-QUÉBEC poursuit donc son cheminement par la mise en place d'un système ou d'un cadre de gestion environnementale permettant d'organiser l'ensemble des initiatives à cet égard au sein de la Société et d'aller plus loin dans la réduction des impacts de ses activités et le suivi de ses progrès.

Par ailleurs, RECYC-QUÉBEC agira en cohérence avec la démarche gouvernementale initiée par la *Politique pour un gouvernement écoresponsable*, et avec les domaines d'interventions prioritaires identifiés par le gouvernement. Le comité d'employés actuellement responsable de la mise en œuvre du plan d'action environnemental sera élargi pour englober les autres dimensions du développement durable. Ce comité se rapporte à la direction générale de RECYC-QUÉBEC.

Objectif organisationnel C :

Développer des pratiques écoresponsables à RECYC-QUÉBEC.

5	Implanter un cadre de gestion environnementale d'ici 2011 et appliquer son plan d'action.	**Indicateur :** Nombre de mesures du plan d'action de gestion environnementale appliquées. **Cible :** 100 % des mesures d'ici 2013.	5.1 Réduire l'impact des transports par différents moyens. 5.2 Appliquer des critères écoresponsables aux événements organisés ou soutenus par RECYC-QUÉBEC.
6	Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la Politique pour un gouvernement écoresponsable.	**Indicateur :** Nombre de mesures permettant d'adopter des pratiques d'acquisitions écoresponsables à RECYC-QUÉBEC. **Cible :** 3 mesures par an jusqu'en 2013. **Indicateur :** Nombre de mesures permettant de contribuer à l'atteinte des objectifs environnementaux nationaux implantés à RECYC-QUÉBEC. **Cible :** 4 mesures par an jusqu'en 2013.	6.1 Revoir les outils d'acquisition de biens et services pour intégrer des exigences d'écoresponsabilité. 6.2 Contribuer à l'atteinte des objectifs environnementaux nationaux (cibles des différentes politiques gouvernementales).

ORIENTATION

3

Produire et consommer de façon responsable

Objectif gouvernemental 7 :

Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et services.

La responsabilité élargie des producteurs est un principe clé au Québec. Reconnue pour son expertise dans ce domaine, RECYC-QUÉBEC entend consolider les partenariats développés avec les filières existantes, soit pour les peintures et les huiles, et celles qui s'en inspirent et qui touchent les contenants, les emballages, les imprimés, les médias écrits et les produits consignés de bière et de boissons gazeuses. Cette consolidation passe nécessairement par la prise en compte accrue des principes de développement durable.

En obligeant les producteurs à être responsables de leurs produits de leur conception à leur fin de vie utile, on les encourage à internaliser les coûts de gestion qui y sont associés et à réévaluer leurs décisions concernant le choix des matériaux, les procédés de production, les emballages et les stratégies commerciales.

RECYC-QUÉBEC compte appuyer l'application de ce principe à d'autres catégories de produits, tout particulièrement à ceux comportant un risque plus important pour l'environnement et la santé, comme les produits informatiques et électroniques, les lampes au mercure, les piles, etc.

RECYC-QUÉBEC entend par le fait même favoriser le développement et la promotion d'initiatives d'écoconception des produits.

Objectif organisationnel D :

Appuyer la production et la consommation écoresponsables.

7	Développer et promouvoir la responsabilité élargie des producteurs (RÉP) et l'écoconception.	**Indicateur :** Nombre d'interventions (ACV, RÉP) contribuant à la promotion et au développement de la responsabilité élargie du producteur ainsi qu'à l'écoconception. **Cible :** 5 interventions d'ici 2013.	7.1 Réaliser avec des partenaires des analyses de cycle de vie sur des problématiques ciblées. 7.2 Améliorer la prise en compte des principes du développement durable dans les applications de responsabilité élargie des producteurs (Éco-peinture, SOGHU, Éco Entreprises Québec (collecte sélective), etc.).

ORIENTATION

3

Produire et consommer de façon responsable

Objectif gouvernemental 8 :

Augmenter la part des énergies renouvelables ayant des incidences moindres sur l'environnement (biocarburants, biomasse, énergie solaire, éolien, géothermie, hydro-électricité, etc.) dans le bilan énergétique du Québec.

La valorisation énergétique, par opposition aux activités de réduction à la source, de réemploi, de recyclage et de valorisation biologique (compostage), soulève plusieurs questions relativement à l'insertion des projets dans le milieu (acceptabilité sociale), aux impacts environnementaux, aux coûts et aux bénéfices, aux mesures de suivi qui y sont associés, de même qu'à la contribution de ces technologies de valorisation à l'atteinte des objectifs fixés à la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*.

De plus en plus, les décideurs municipaux se tournent vers RECYC-QUÉBEC et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) pour être conseillés dans le choix des technologies à privilégier, en fonction notamment des performances et des impacts environnementaux de ces technologies. RECYC-QUÉBEC travaillera avec le MDDEP à établir des positions claires et contribuera aux débats sur les grands enjeux de société soulevés par les procédés de valorisation.

Photo : SOLINOV

Objectif organisationnel D :

Appuyer la production et la consommation écoresponsables.

8	Aider les municipalités dans le choix des technologies de valorisation biologique et thermique	**Indicateur :** Nombre d'actions de communication sur les technologies de valorisation. **Cible :** 4 actions d'ici 2013.	8.1 Collaborer avec le MDDEP pour documenter les enjeux reliés à la valorisation à l'égard de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* et établir des critères de performance. 8.2 Informer des différentes technologies de valorisation et de leurs impacts.

ORIENTATION

3

Produire et consommer de façon responsable

Objectif gouvernemental 9 :

Appliquer davantage l'écoconditionalité et la responsabilité sociale dans les programmes d'aide publics et susciter leur implantation dans les programmes des institutions financières.

En tant qu'investisseur institutionnel, RECYC-QUÉBEC a le devoir de prendre en compte l'intérêt public dans la gestion à moyen et long terme de son portefeuille d'investissements. La Société doit aussi être en lien avec la démarche québécoise de développement durable, dans la mesure où cela est compatible avec ses responsabilités.

Dans ce contexte, il est important que les investissements de RECYC-QUÉBEC soutiennent les initiatives de responsabilité environnementale et sociale, tant par les placements financiers de la Société que par les sommes allouées au moyen des programmes d'aide financière.

La politique de placements de RECYC-QUÉBEC ainsi que les programmes de gestion et d'aide financière (ex. pneus, information et sensibilisation, centres de tri), seront révisés pour y intégrer des critères d'écoconditionnalité ou de responsabilité sociale.

Objectif organisationnel D :

Appuyer la production et la consommation écoresponsables.

9

Orienter les investissements de RECYC-QUÉBEC de façon à appuyer les promoteurs qui favorisent la responsabilité environnementale et sociale

(en accord avec les obligations et les objectifs de protection du capital et de rendement de la Société)

Indicateur :

Identification de critères de développement durable pour la politique de placements.

Cible :

Révision de la politique de placements en 2009.

Indicateur :

Identification de critères d'écoconditionnalité ou de responsabilité sociale pour les programmes de RECYC-QUÉBEC.

Cible :

Révision des programmes d'aide financière d'ici 2012.

9.1 Intégrer à la politique de placements de la Société, des critères de développement durable faisant en sorte que la Société ne détienne pas dans son portefeuille des instruments financiers n'étant pas compatibles avec ses valeurs et sa mission.

9.2 Introduire des critères d'écoconditionnalité ou de responsabilité sociale dans des programmes d'aide financière de RECYC-QUÉBEC.

ORIENTATION

3

Produire et consommer de façon responsable

Objectif gouvernemental 10 :

Fournir les repères nécessaires à l'exercice de choix de consommation éclairés et responsables et favoriser au besoin la certification des produits et des services.

L'accomplissement de la mission de RECYC-QUÉBEC se traduit par la mobilisation des différents acteurs interpellés, afin de réduire la génération de matières résiduelles et de diminuer les quantités à éliminer. Par ses activités de sensibilisation et ses partenariats, la Société vise également à influencer les attitudes et les comportements des consommateurs et des producteurs.

Dans cette optique, RECYC-QUÉBEC participe à fournir aux consommateurs des repères nécessaires à l'exercice de choix de consommation responsable, grâce à la publication d'avis techniques, comme celui sur les sacs d'emplettes (2007), et de fiches sur des produits à contenu recyclé.

RECYC-QUÉBEC souhaite multiplier les initiatives de ce type et offrir plus de reconnaissance aux attributs environnementaux de certains produits. Les actions porteront sur l'évaluation des produits en fonction de critères spécifiques, ainsi que sur une meilleure identification de leurs propriétés.

Objectif organisationnel D :

Appuyer la production et la consommation écoresponsables.

10	Offrir plus de reconnaissance aux produits qui comportent des attributs environnementaux.	**Indicateur :** Nombre d'interventions en vue de fournir des repères de consommation. **Cible :** 4 interventions d'ici 2013.	10.1 Évaluer avec des partenaires des produits en fonction d'attributs environnementaux (matériaux, énergie, recyclabilité, cycle de vie). 10.2 Promouvoir les avantages de l'utilisation de produits à contenu recyclé ou valorisés (agrégats, compost) auprès des responsables des achats des différentes organisations et des consommateurs. 10.3 Documenter la problématique d'une meilleure identification de produits et faire connaître la position de RECYC-QUÉBEC auprès des organismes concernés (étiquetage, certification, producteurs, etc.).

ORIENTATION

4

Accroître l'efficience économique

Objectif gouvernemental 12 :

Favoriser le recours aux incitatifs économiques, fiscaux et non fiscaux, afin d'inscrire la production et la consommation de produits et de services dans une perspective de développement durable.

Les compensations pour la collecte sélective municipale et les redevances à l'élimination constituent des incitatifs économiques intéressants à une meilleure gestion des matières résiduelles en amont, soit au niveau de la réduction à la source, du réemploi, du recyclage et de la valorisation (3RV) des matières résiduelles. Les modalités d'application doivent permettre d'influencer les décisions vers des choix de fabrication et d'utilisation des produits et de traitement des matières résiduelles qui présentent de meilleurs bénéfices. Il est primordial que les redistributions aux organismes municipaux et à d'autres clientèles, le cas échéant, soient orientées en fonction de critères de performance.

RECYC-QUÉBEC entend travailler de concert avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et les intervenants concernés afin d'identifier de tels critères de performance. Dans une perspective de mobilisation et de responsabilisation des différents acteurs, d'autres incitatifs économiques pourront être envisagés.

Objectif organisationnel D :

Appuyer la production et la consommation écoresponsables.

11	Introduire des incitatifs dans les programmes de redistribution aux municipalités.	**Indicateur :** Identification de critères de performance applicables à la collecte sélective et aux redevances à l'élimination. **Cible :** Application des critères de performance en 2010.	11.1 Proposer dans le cadre du *Régime de compensation pour les services municipaux*, des critères d'écoconception pour les entreprises qui pourraient éventuellement servir à établir une tarification conséquente avec les 3RV. 11.2 Établir, avec des partenaires, des critères de performance pour la redistribution des sommes d'argent aux municipalités (compensations pour la collecte sélective et redevances à l'élimination).
12	Proposer et promouvoir des incitatifs économiques pour appuyer la consommation responsable.	**Indicateur :** Évaluation d'une redevance sur les produits de courte vie/jetables. **Cible :** Réalisation de l'étude en 2009.	12.1 Évaluer l'opportunité et la faisabilité d'une redevance sur les produits de courte vie/jetables.

ORIENTATION

6

Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée

Objectif gouvernemental 20 :

Assurer l'accès aux services de base en fonction des réalités régionales et locales, dans un souci d'équité et d'efficience.

L'élaboration et la mise en œuvre de plans de gestion des matières résiduelles (PGMR) par les municipalités régionales et les communautés métropolitaines présentent des défis partout au Québec. Les réalités régionales et locales peuvent avoir une influence importante sur le choix et la performance des systèmes de gestion des matières résiduelles. En fonction de l'étendue du territoire, des équipements en place et des marchés à proximité, l'implantation et l'amélioration de tels systèmes peuvent varier d'une région à l'autre.

RECYC-QUÉBEC continuera de soutenir les organismes municipaux dans l'élaboration et la mise en œuvre des mesures prévues à leur PGMR, en plus de développer des outils de planification et de gestion pour leur permettre de mesurer leur performance et l'atteinte des résultats escomptés.

Afin de créer un effet d'entraînement positif, la Société entend promouvoir les initiatives et les expériences porteuses du monde municipal, tout en reconnaissant les organismes municipaux les plus performants.

RECYC-QUÉBEC examinera avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) l'opportunité d'augmenter la redevance à l'élimination pour favoriser les 3RV et collaborera afin d'adapter les versements en fonction des réalités régionales.

Objectif organisationnel E :

Poursuivre le suivi de la mise en œuvre des PGMR.

13	Évaluer les besoins de gestion des matières résiduelles des régions, faciliter l'accès au service et l'équité.	**Indicateur :** Nombre de municipalités ayant vu leur performance reconnue. **Cible :** 3 municipalités par année jusqu'en 2013.	13.1 Examiner avec le MDDEP l'opportunité d'augmenter la redevance à l'élimination et collaborer afin d'adapter les versements en fonction des réalités régionales. 13.2 Reconnaitre les municipalités performantes à l'égard de la gestion des matières résiduelles en tenant compte des particularités des régions. 13.3 Accompagner quelques municipalités dans leurs actions visant à assurer l'adhésion et la participation des citoyens aux efforts de réduction, de récupération et de mise en valeur des matières résiduelles (ex. incitation « *Payez ce que vous jetez* »).

ORIENTATION

3

Produire et consommer de façon responsable

Objectif gouvernemental 30 :

Soutenir la création, la production et la diffusion dans tous les secteurs du système culturel québécois afin d'en assurer le développement.

En tant que société d'État, RECYC-QUÉBEC place au cœur de ses préoccupations la cohésion et la mobilisation des acteurs de la gestion des matières résiduelles au Québec et de ses parties prenantes. RECYC-QUÉBEC croit fermement que la culture peut contribuer à améliorer la portée de ses interventions dans son secteur d'activités.

RECYC-QUÉBEC entend ainsi appuyer l'action culturelle et contribuer à l'objectif 30 de la Stratégie gouvernementale de développement durable, et ce, dans le respect de sa démarche de développement durable et selon les orientations de sa planification stratégique 2012-2017. De plus, l'engagement de RECYC-QUÉBEC contribuera à l'atteinte de l'objectif 2 de l'Agenda 21 de la culture du Québec, soit Valoriser le rôle des artistes, des créateurs de toutes disciplines et des professionnels de la culture en tant que porteurs du renouvellement de l'identité culturelle québécoise et vecteurs de la diversité de ses expériences culturelles. Soutenir la création, la production et la diffusion sur tout le territoire, en protégeant la liberté d'expression et en responsabilisant l'ensemble des acteurs de la société envers l'importance d'assurer le développement viable du secteur culturel québécois.

L'ajout de l'action 14 répond à un engagement gouvernemental visant à faire de la culture une composante transversale majeure du développement durable et s'inscrit dans la poursuite de la mise en œuvre du présent plan d'action pour la période couvrant le 1er avril 2013 au 31 mars 2015.

Objectif organisationnel F :

Contribuer au rayonnement de la culture québécoise en cohérence avec la mission et la vision de RECYC-QUÉBEC

14	Mettre en œuvre des activités contribuant à l'atteinte des objectifs de l'Agenda 21 de la culture. **Agenda 21**	**Indicateur :** Nombre d'interventions permettant de contribuer à l'atteinte des objectifs de l'Agenda 21 de la culture. **Cible :** 3 interventions par année.	14.1 Favoriser la prise en compte de la culture dans les projets et les décisions de RECYC-QUÉBEC.

Annexe 1 :

Motifs à l'égard des objectifs de la Stratégie gouvernementale qui n'ont pas été retenus pour le Plan d'action de développement durable de RECYC-QUÉBEC.

En raison de son champ de compétence, RECYC-QUÉBEC ne peut contribuer directement à l'atteinte de ces objectifs :	**Objectifs gouvernementaux :** 5. Mieux préparer les communautés à faire face aux événements pouvant nuire à la santé et à la sécurité et en atténuer les conséquences. 13. Améliorer le bilan démographique du Québec et de ses régions. 15. Accroître le niveau de vie. 16. Accroître la productivité et la qualité des emplois en faisant appel à des mesures écologiquement et socialement responsables. 17. Transmettre aux générations futures des finances publiques en santé. 19. Renforcer la viabilité et la résilience des collectivités urbaines, rurales ou territoriales et des communautés autochtones. 21. Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et scientifique. 22. Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles dans le respect de la capacité de support des écosystèmes. 26. Prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. 27. Accroître la scolarité, le taux de diplômation et la qualification de la population. 28. Accroître la participation à des activités de formation continue et la qualification de la main-d'œuvre.
RECYC-QUÉBEC contribue à ces objectifs dans le cadre de son mandat, mais n'a pas choisi de les retenir spécifiquement dans sa version du plan d'action compte tenu des ressources disponibles :	**Objectifs gouvernementaux :** 2. Dresser et actualiser périodiquement le portrait du développement durable au Québec. 4. Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement. 11. Révéler davantage les externalités associées à la production et à la consommation de biens et de services.

Annexe 1 :

Motifs à l'égard des objectifs de la Stratégie gouvernementale qui n'ont pas été retenus pour le Plan d'action de développement durable de RECYC-QUÉBEC.

Objectifs de la stratégie dont la responsabilité ne découle pas de RECYC-QUÉBEC, mais qui peuvent être abordés dans l'exercice de son mandat :	**Objectifs gouvernementaux :** 18. Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux. 23. Intensifier la coopération avec les partenaires nationaux et internationaux sur des projets intégrés de développement durable. 24. Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté. 25. Accroître la prise en compte des préoccupations des citoyens dans les décisions. 29. Soutenir les initiatives du secteur de l'économie sociale visant l'intégration durable en emploi des personnes éloignées du marché du travail.
RECYC-QUÉBEC cherche toujours à accommoder le personnel qui désire se prévaloir de certaines dispositions touchant la conciliation avec le travail, les études et la vie personnelle. RECYC-QUÉBEC n'entend toutefois pas prendre d'initiative particulière en ce domaine.	**Objectifs gouvernementaux :** 14. Favoriser la vie familiale et en faciliter la conciliation avec le travail, les études et la vie personnelle.
Les dirigeants de RECYC-QUÉBEC se sont engagés à gérer avec efficience les programmes et les ressources financières dont ils ont la responsabilité. RECYC-QUÉBEC ne pourra contribuer plus largement à cet objectif.	**Objectifs gouvernementaux :** 17. Transmettre aux générations futures des finances publiques en santé.

Annexe 2 :

Liste des orientations et objectifs de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2015**

	Orientation stratégique	Objectif
1	Informer, sensibiliser, éduquer, innover (information / éducation et formation, / recherche et innovation) **ORIENTATION PRIORITAIRE**	**1. Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.** 2. Dresser et actualiser périodiquement le portrait du développement durable au Québec. **3. Soutenir la recherche et les nouvelles pratiques et technologies contribuant au développement durable et en maximiser les retombées au Québec.**
2	Réduire et gérer les risques pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement (approche préventive / gestion concertée des risques)	4. Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement. 5. Mieux préparer les communautés à faire face aux événements pouvant nuire à la santé et à la sécurité et en atténuer les conséquences.
3	Produire et consommer de façon responsable (écoresponsabilité des activités de production et de consommation / éthique, écoconditionnalité et responsabilité sociale) **ORIENTATION PRIORITAIRE**	**6. Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.** **7. Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et de services.** **8. Augmenter la part des énergies renouvelables ayant des incidences moindres sur l'environnement (biocarburants, biomasse, énergie solaire, éolien, géothermie, hydroélectricité, etc.) dans le bilan énergétique du Québec.** **9. Appliquer davantage l'écoconditionnalité et la responsabilité sociale dans les programmes d'aide publics et susciter leur implantation dans les programmes des institutions financières.** **10. Fournir les repères nécessaires à l'exercice de choix de consommation responsables et favoriser au besoin la certification des produits et des services.**
4	Accroître l'efficience économique (externalités / mesures à incidence économique et écofiscalité)	11. Révéler davantage les externalités associées à la production et à la consommation de biens et de services. **12. Favoriser le recours aux incitatifs économiques, fiscaux et non fiscaux, afin d'inscrire la production et la consommation de produits et de services dans une perspective de développement durable.**

** Note : Les objectifs choisis par RECYC-QUÉBEC et présentés dans le présent plan d'action de développement durable sont mis en évidence.*

Annexe 2 :

Liste des orientations et objectifs de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2015**

	Orientation stratégique	Objectif
5	Répondre aux changements démographiques (équilibre démographique / emploi et développement économique)	13. Améliorer le bilan démographique du Québec et de ses régions. 14. Favoriser la vie familiale et en faciliter la conciliation avec le travail, les études et la vie personnelle. 15. Accroître le niveau de vie. 16. Accroître la productivité et la qualité des emplois en faisant appel à des mesures écologiquement et socialement responsables. 17. Transmettre aux générations futures des finances publiques en santé.
6	Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée (gestion intégrée du territoire / amélioration des établissements humains) **ORIENTATION PRIORITAIRE**	18. Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux. 19. Renforcer la viabilité et la résilience des collectivités urbaines, rurales ou territoriales et des communautés autochtones. **20. Assurer l'accès aux services de base en fonction des réalités régionales et locales, dans un souci d'équité et d'efficience.**
7	Sauvegarder et partager le patrimoine collectif (gestion du patrimoine collectif / coopération)	21. Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et scientifique. 22. Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles dans le respect de la capacité de support des écosystèmes. 23. Intensifier la coopération avec les partenaires nationaux et internationaux sur des projets intégrés de développement durable.
8	Favoriser la participation à la vie collective (action communautaire / vie démocratique)	24. Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté. 25. Accroître la prise en compte des préoccupations des citoyens dans les décisions.

** Note : Les objectifs choisis par RECYC-QUÉBEC et présentés dans le présent plan d'action de développement durable sont mis en évidence.*

Annexe 2 :

Liste des orientations et objectifs de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2015**

9

Orientation stratégique	Objectif
Prévenir et réduire les inégalités sociales et économiques (équité / intégration sociale)	26. Prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. 27. Accroître la scolarité, le taux de diplômation et la qualification de la population. 28. Accroître la participation à des activités de formation continue et la qualification de la main-d'œuvre. 29. Soutenir les initiatives du secteur de l'économie sociale visant l'intégration durable en emploi des personnes éloignées du marché du travail. **30. Soutenir la création, la production et la diffusion dans tous les secteurs du système culturel québécois afin d'en assurer le développement.**

** Note : Les objectifs choisis par RECYC-QUÉBEC et présentés dans le présent plan d'action de développement durable sont mis en évidence.*